Mairie
93 Place du Château
38122 Montseveroux

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

Département de l'Isère
Arrondissement de Vienne
Canton de Roussillon

Vous pouvez toujours demander la réception de ce document par mail
Contact : 04 74 59 24 53 ou mairie.montseveroux@entre-bievreetrhone.fr

---

Samedi 14 et dimanche 15 octobre 2023
EXPOSITION MYCOLOGIQUE
Détermination de vos récoltes. Exposition de baies.
Cours de Mycologie pour débutants et conférences diverses.
Le samedi 14 de 14h à18h. Le dimanche de 8h à 18h
Association CHAMPIFLORE botanique et mycologie.
Ass. Nature Vivante et Prèle

Dimanche 19 novembre 2023
Repas du CCAS

Dimanche 26 novembre
Concours de coinche
Club de l'Amitié

La **Compagnie CHAPEMONT** qui est composée de comédiens-amateurs de Montseveroux et de la Chapelle de Surieu, présente **QUEL WEEK-END !!!** Comédie de Philippe Poussard
Mise en scène : Alain Darne

Anne-Laure et François, son mari architecte, ont rêvé d'un week-end à deux, tranquille, dans leur villa, que Marie, leur fille, va provisoirement quitter pour rejoindre son copain.

Hélas, une pluie de contretemps va s'abattre sur ce beau projet ! Tout commence par une énorme fuite d'eau que François est incapable de maîtriser, puis survient Robert, un plombier-escroc, qui réussit à séduire Angèle, leur bonne. Et voilà que leur fille Marie, réapparait accompagnée d'un invraisemblable soupirant, Fred. Surgit enfin Josépha, une productrice de films, prétentieuse et carrément insupportable !

Très vite, le week-end tourne à la panique, où s'enchainent fausses surprises coquines et vraies délires bien arrosés. Chacun se débat pour surnager au milieu des dérapages, jusqu'à l'apaisement final qui ne sera qu'une relance des péripéties.

Agréable comédie de boulevard, QUEL WEEK-END avance entre surprises et plaisanteries pour le plaisir du spectateur.

Représentations à La Chapelle de Surieu le Samedi 18 Novembre à 20h30 et le Dimanche 19 Novembre à 15h
et à Montseveroux le Samedi 2 Décembre à 20h30 et le Dimanche 3 Décembre à 15h

MONTSEVEROUX- SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2023

L'an **DEUX MILLE VINGT-TROIS**
DOUZE SEPTEMBRE à 20 H 30
Le Conseil municipal de la commune de MONTSEVEROUX
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Mme OGIER Karelle, Maire.
Date de convocation : 05/09/2023
Présents : Mme Karelle OGIER, Mme Nathalie FERNANDES, MM. Bernard GLABACH, Pierre PIVOTSKY, Bernard CLECHET, Julien RIAS, Gilbert CHAMPION, Raymond VARNIER, Christian FOURNIER, Mikaël LABRUYERE.
Excusés : M. Alain ALLEC (pouvoir à Mme Nathalie FERNANDES), M. Jean-Alain BERNARD-GUILLEMET
Absent : M. Thierry BAGUET.
Mme Nathalie FERNANDES a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres
En exercice : 13 Présents : 10 Pouvoir de vote : 1 Votants : 11

Rappel de l'ordre du jour :
- Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal
- Modalités d'attribution du régime indemnitaire
- Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024
- Adhésion groupement de commandes entre la Communauté de communes Entre Bièvre Et Rhône et ses communes membres pour la fourniture de certificats électroniques via Chambersign
- Adhésion groupement de commandes entre la Communauté de communes Entre Bièvre Et Rhône et ses communes membres pour l'accès aux services de logiciels libres de l'association Adullact
- Projet de délibération fixant la nature et la durée des autorisations spéciales d'absence liées à des évènements familiaux, des événements de la vie courante et à la maternité
- Questions diverses : informations PLUi,...

Mme le Maire souhaitent aborder en questions diverses le problème des chats et demande aux conseillers si l'un d'eux souhaitent aborder d'autres sujets :

- Mme Nathalie FERNANDES : feu d'artifice du 16/09,
- M. Christian FOURNIER : voirie, élagage,
- M. Pierre PIVOTSKY : commission chemins,
- M. Bernard GLABACH : vidéosurveillance.

Lecture du registre des délibérations de la séance précédente pour approbation. Le dernier compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2023-29
Objet : Modalités d'attribution du régime indemnitaire
Cette délibération est adoptée à l'unanimité (11 voix pour, 0 contre et 0 abstention)

DELIBERATION N° 2023-30
Objet : Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée sans référence fonctionnelle au 1er janvier 2024
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (11 voix pour, 0 contre et 0 abstention),

- Autorise la mise en place par anticipation de la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée sans référence fonctionnelle au 1er janvier 2024 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14 pour la commune de MONTSEVEROUX pour les budgets suivants :

Budget principal de la commune de MONTSEVEROUX

DELIBERATION N° 2023-31
Objet : Adhésion groupement de commandes entre la Communauté de Communes Entre Bièvre Et Rhône et ses communes membres pour la fourniture de certificats électroniques via Chambersign

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (11 voix pour, 0 contre et 0 abstention) :
- Approuve l'adhésion de la commune au groupement de commandes entre la Communauté de communes EBER et ses communes membres et l'adoption de la convention constitutive de groupement désignant la communauté de communes EBER comme le coordonnateur dans le cadre de l'acquisition de certificats électroniques auprès de Chambersign.
- Autorise le Maire à signer la convention constitutive de groupement.

DELIBERATION N° 2023-32
Objet : Adhésion groupement de commandes entre la Communauté de Communes Entre Bièvre Et Rhône et ses communes membres pour l'accès aux services de logiciels libres de l'association Adullact

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (11 voix pour, 0 contre et 0 abstention) :
- Approuve l'adhésion de la commune au groupement de commandes entre la Communauté de communes EBER et ses communes membres et l'adoption de la convention constitutive de groupement désignant la communauté de communes EBER comme le coordonnateur dans le cadre de l'accès aux logiciels libres de l'association Adullact.
- Autorise le Maire à signer la convention constitutive de groupement ;

Projet de délibération fixant la nature et la durée des autorisations spéciales d'absence liées à des évènements familiaux, des événements de la vie courante et à la maternité :
Après discussions, il est décidé de présenter à la prochaine réunion du Comité Social Territorial pour avis le projet de délibération.

Informations PLUi : M. Bernard CLECHET informe les conseillers qu'il s'est rendu à une réunion jeudi matin avec Mme Karelle OGIER au sujet de la détermination de l'enveloppe urbaine sur la commune. Il explique que cette enveloppe urbaine a été déterminée selon deux critères :
- une distance de 50 m maximum entre deux constructions, qui permet de former des ensembles continus de constructions,
- un groupe d'au moins 10 constructions sur la zone considérée.
Il a également été question de la détermination des dents creuses (=parcelles non bâties qui sont situées à l'intérieur de l'enveloppe urbaine et qui ont une superficie d'au moins 500 m²) et du potentiel de division parcellaire (=parcelles déjà bâties qui pourraient faire l'objet d'une division parcellaire en vue de construire dans la mesure où la superficie pour une éventuelle construction suite à la division ait une surface minimum de 750 m².)

Ainsi, le potentiel de logements sur la commune ressortirait à 56 logements sur la période 2026-2040.

Pour l'instant, rien n'est figé, ni acquis.

Dans le PLUi, l'obligation de raccordement au réseau d'assainissement collectif qui bloquent actuellement certaines zones seraient supprimée au bénéfice d'un assainissement individuel. Ces zones demeurent donc inconstructibles jusqu'à l'approbation du PLUi, normalement en 2026.

Il en ressort une politique d'incitation à faire des regroupements de maisons de façon à rentabiliser les superficies.

RAPPEL : Un cahier de concertation reste à votre disposition en Mairie.

Questions diverses :

* **Mme Nathalie FERNANDES** : la société chargée du tir du feu d'artifice a transmis la liste du matériel à mettre à leur disposition. L'année dernière il y avait eu des difficultés à faire déplacer certains véhicules stationnés sur la Place des Dauphins. Il conviendrait donc que l'arrêté interdise le stationnement sur cette Place à partir de 13h00.

* **M. Christian FOURNIER :**
Un élagage prévu « Impasse des Chênes » sera effectué le 10 octobre.

* **M. Pierre PIVOTSKY** : la commission chemins se réunira le 28 septembre 2023 à 20h30. Elle ne concernera que Montseveroux. Une autre réunion sera programmée au mois d'octobre avec les autres communes.

* **M. Bernard GLABACH** :
- Vidéosurveillance : M. Bernard GLABACH rappelle qu'un diagnostic a été présenté par les gendarmes. Un premier devis a été reçu. Il s'élève à environ 80 000 € HT pour le village et le cimetière.

* **Mme Karelle OGIER :**
- Chats abandonnés : Mme OGIER informe que les chats abandonnés recueillis par des particuliers ne sont pas pris en charge par la SACPA de Marennes dans le cadre de la convention fourrière signée par la commune. Pour une prise en charge de ces animaux, il faudrait que la commune signe une convention dite chats libres : une association capture les chats, les stérilise et les remet sur place. Le coût de la stérilisation est dans ce cas à la charge de la commune et les chats remis en liberté appartiennent à la commune, ce qui peut représenter un coût non négligeable et déresponsabilise les propriétaires de ces animaux. Il n'y a pas de raison que la commune pallie au manque de responsabilité de certaines personnes qui abandonnent leurs animaux.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h40.

FAISONS INTER-RÉAGIR LE PASSÉ ET LE PRÉSENT POUR LE FUTUR

Autrefois il y avait les veillées au coin du feu, moments de convivialité et d'échange avec les habitants de notre village et de ses hameaux. On se racontait la vie de la commune, les anciens narraient les histoires, légendes et anecdotes du passé et les jeunes faisaient circuler les dernières nouvelles..et potins !. Ainsi la mémoire collective circulait aux fils des générations. Aujourd'hui comme autrefois il est important de connaître le passé pour comprendre le présent.

Les retrouvailles pendant les grands travaux des champs au fil des saisons, les soirées d'hiver et "la grand messe" au café du coin deviennent rare ! Faut-il pour autant oublier qui nous sommes et ce qui fait notre spécificité, habitants de Montseveroux, natifs, amoureux de notre commune et autres horizons,

Je vous propose de rejoindre le groupe Facebook
Quand tu es de Montseveroux Isère

Son objectif : Collecter les souvenirs de chacun ainsi que photos et écrits du passé de la commune de Montseveroux.
Et pourquoi pas envisager de recueillir tous ces éléments dans un ouvrage pour les générations à venir ?

Vous n'êtes pas à l'aise avec les nouvelles technologies mais vous avez envie de participer à ce projet, pas de soucis :

Prenez contact avec un membre de votre famille, un ami, un voisin ou faites appel à la mairie, Ils feront le lien jusqu'à nous et voilà votre publication partagée avec toutes les personnes porteuses de cette formidable aventure.

Merci à tous de m'avoir lu et bienvenue à chacun

Michel MATHIEU

Toute personne peut faire la demande par mail ou autre moyen de ne pas figurer sur la page de ce groupe Facebook (texte, photo de classe par exemple). Soit le retrait du texte ou visage flouté sera alors appliqué. Ceci par respect de la vie privée.

Quand tu es de Montseveroux Isère

Vous voulez prendre contact ou envoyer un document numérisé une seule adresse

montseverouxisere@gmail.com